

République Française

**Département
du Pas-de-Calais**



Ville de MARCK

SEANCE

7 JUILLET 2025

OBJET :

**SERVICES
TECHNIQUES**

**ACQUISITION D'UN
TABLIER POUR LA
CHARGEUSE**

**AUTORISATION ET
DEMANDE DE FONDS
DE CONCOURS**

2025-07-29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 juillet, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, Mercier Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BOUCHEL Céline, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Fabrice MARTIN)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir WILLAUME Quentin)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir NOËL Corinne)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir Dimitri LOUVET)
FUZELLIER Patrick	(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
HUGOT Léa	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
DEROI Alexandre	(Pouvoir CARBONNER Thérèse)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire explique à l'assemblée que pour faciliter le travail des agents, il est prévu d'acquérir un tablier à déplacement latéral pour le chargeur JCB.

Dans le cadre des opérations de manutention, de chargement et de logistique assurées par les services techniques, la chargeuse JCB actuellement en service nécessite l'adaptation d'un tablier à déplacement latéral. Ce dispositif permettra d'améliorer la précision et la souplesse d'utilisation des accessoires en réduisant les manœuvres et le temps d'intervention.

Le tablier à déplacement latéral hydraulique permet de faire coulisser latéralement l'outil monté (godet, fourche, pince, etc.) sans avoir à

déplacer l'ensemble de la machine. Il s'agit d'un accessoire souvent utilisé sur des engins de type chargeuse ou chariot élévateur dans les environnements exigus ou pour des travaux nécessitant une grande précision.

Madame le Maire informe l'assemblée que Grand Calais Terres et Mers est susceptible de financer ce projet au travers d'un fonds de concours.

Le montant de ces travaux s'élève à 5 915 € HT dont le plan de financement est ci-dessous :

DEPENSES		FINANCEMENT		
	Montant	Financiers	Taux	Montant
Tablier chargeuse	5 915,00 €	Fonds de concours 2025	50%	2 957,50 €
		Ville	50%	2 957,50 €
Total HT	5 915,00 €	Total		5 915,00 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE la réalisation de ce projet,

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier repris ci-dessus pour solliciter une participation financière de GCT&M au titre des fonds de concours,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

